

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW – Laurentides + hebdomas régionaux**

## **Entretien des sentiers de motoneige et de VTT**

### **La ministre Sylvie D'Amours annonce une aide financière de plus de 965 200\$ à différents clubs de la région des Laurentides**

**Saint-Colomban, le 11 mars 2019** – M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides, a procédé aujourd'hui, au nom du ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, à l'annonce d'une aide financière de 965 225 \$ à 19 clubs de motoneige et de VTT de la région des Laurentides afin de les soutenir dans leurs efforts pour assurer une pratique sécuritaire de ces loisirs.

L'aide financière permettra aux clubs d'entretenir de manière sécuritaire l'ensemble des sentiers sous leur responsabilité et ce, dans le respect de l'environnement.

#### **Citations :**

« Les sentiers de VTT et de motoneige qui sillonnent tout le Québec sont un moteur de développement économique incontournable pour plusieurs régions. Ils sont entretenus et surveillés par des bénévoles exceptionnels qui travaillent sans relâche à la sécurité des adeptes et à la pérennité de cette industrie qu'ils ont à cœur. Je les remercie de cet engagement sans borne et je me réjouis de pouvoir les soutenir dans leur travail. »

*François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie*

« Des sentiers sécuritaires et de qualité, voilà ce qui nous permet de rendre la pratique du VTT et de la motoneige attrayante dans notre région et de faire en sorte de demeurer une destination touristique incontournable pour les adeptes. L'aide financière annoncée aujourd'hui est un levier sans pareil pour y arriver. »

*M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides*

**Faits saillants :**

- L'aide financière versée aux 13 clubs de motoneigistes de la région par l'entremise du volet Entretien des sentiers du Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec est répartie de la façon suivante :

<b>Nom du club</b>	<b>Somme allouée</b>
Club de motoneige et tout-terrain "alliance du nord" inc.	137 297 \$
Club de moto-neige de Labelle inc.	8 532 \$
Club de motos-neige d'Argenteuil inc.	9 497 \$
Club sportif les Franc-Nord macaziens inc.	36 528 \$
Club d'auto neige de l'Ascension	7 963 \$
Club de motoneiges Diable et Rouge inc.	22 484 \$
Club le hibou blanc (1995) inc.	11 239 \$
Club auto-neige amico	29 532 \$
Club de motoneige l'aiglon de chute St-Philippe (2004) inc.	116 570 \$
Club motos-neige anti-loups inc.	35 346 \$
Club de moto-neige des sultans Mont-Laurier, St-Jean, Val-Limoges inc.	24 202 \$
Club de moto-neige nord de la Lièvre inc.	24 333 \$
Club moto-neige Piteman	121 423 \$
<b>Total</b>	<b>584 946 \$</b>

- L'aide financière versée aux 6 clubs quads de la région par l'entremise du volet Entretien des sentiers du Programme d'aide financière aux véhicules tout-terrain du Québec est répartie de la façon suivante :

<b>Nom du club</b>	<b>Somme allouée</b>
Club Quad Iroquois	50 239 \$
Club Quad Basses-Laurentides	60 855 \$
Club V.T.T. Les Montagnards du Nord	7 175 \$
Club Quadri-Laus	77 462 \$
Club V.T.T. Quad villages Hautes-Laurentides	179 687 \$
Club Quad Lac Masson-Estérel	4 861 \$
<b>Total</b>	<b>380 279 \$</b>

- Rappelons que les montants accordés par l'entremise des programmes d'aide financière aux clubs de véhicules hors route (VHR) sont répartis selon deux volets :
  - le volet Entretien des sentiers, qui vise l'entretien sécuritaire des sentiers reconnus par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) ou la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ), y compris l'achat d'équipement;
  - le volet Sécurité et environnement, qui a pour but notamment de favoriser une signalisation adéquate des sentiers agréés par la FCMQ ou la FQCQ et d'améliorer la sécurité dans la pratique de ces loisirs. Les montants accordés sont remis directement aux fédérations.
- L'aide financière totale accordée à la FQCQ et à ses clubs affiliés par l'entremise des deux volets du Programme d'aide financière aux véhicules tout-terrain du Québec est de 5 958 455 \$ pour l'année financière 2018-2019.
- L'aide financière totale accordée à la FCMQ et à ses clubs affiliés par l'entremise des deux volets du Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec est de 6 984 300 \$ pour l'année financière 2018-2019.
- Ces programmes d'aide financière aux clubs de VHR sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2019.
- Ils sont financés par une contribution sur l'immatriculation de chaque VHR. Les sommes sont alors transférées au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT).

**Liens connexes :**

- [Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec](#)
- [Programme d'aide financière aux véhicules tout-terrain du Québec](#)

Suivez-nous sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#).

**Sources :**

Sarah Bigras  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Transports  
et ministre responsable de la région de l'Estrie  
Tél : 418 643-6980

Nadine Gros-Louis  
Directrice des communications  
Cabinet de la ministre des Affaires autochtones  
et ministre responsable de la région des Laurentides  
Tél. : 418 643-3166

**Pour information :**

Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Transports  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724

